

**Extrait N° 9 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 12 JANVIER 2007

L'an deux mil sept, le douze janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 4 janvier 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 9 / Plan départemental des transports
- Avis du conseil municipal**

Dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 82-1153 d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, le Conseil Général sollicite l'avis du conseil municipal sur le nouveau plan départemental des transports.

L'action du Conseil Général est déclinée au regard de 04 priorités décrites dans la note ci-jointe.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis.

.../...

Le conseil municipal, après discussions et après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au Plan Départemental des Transports, tel que présenté.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons